

Commune d'Orzens
Plan d'affectation communal



N° Dossier : 8014
Echelle : 1 : 20'000
Format : 800 x 847

Approuvé par la Municipalité : Soumis à l'enquête publique
Dans sa séance du 23 janvier 2023 : Du 25 janvier au 23 février 2023
Le Syndic : La Secrétaire : Le Syndic : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité : Soumis à l'enquête publique complémentaire
Dans sa séance du 11 novembre 2024 : Du 23 novembre au 23 décembre 2024
Le Syndic : La Secrétaire : Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général : Approuvé par le Département compétent
Dans sa séance du 10 novembre 2025 : Lausanne, le :
La Présidente : La Secrétaire : La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le :

JaquierPointet

Jaquier Pointet SA
Rue des Richeurs 7 - CP
1401 Yverdon-les-Bains
www.jaquierpointet.ch



Plan établi sur la base des données
cadastrales du 13.11.2025. Authentie
par Vincent Pointet, ingénieur
géomètre breveté, le 09.02.2025.

LÉGENDE
RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Limite de commune
- Zones d'affectation
- Zone centrale 15 LAT
 - Zone d'activités économiques 15 LAT
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
 - Zone de verdure 15 LAT - A
 - Zone de verdure 15 LAT - B
 - Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone agricole 16 LAT
 - Zone des eaux 17 LAT
 - Aire forestière 18 LAT
 - Aire forestière statique 18 LAT selon constatation de la nature forestière (art. 24 LVLfO)
- Contenus superposés
- Autre périmètre superposé - Secteur de restriction lié aux dangers naturels 1 (Glissement permanent)
 - Autre périmètre superposé - Secteur de restriction lié aux dangers naturels 2 (Glissement permanent et inondation)
 - Autre périmètre superposé - Secteur de restriction lié aux dangers naturels 3 (Inondation)
 - Autre contenu poctuel - Disponibilité des terrains à bâtir, art. 52 LATC
 - Espace réservé aux eaux selon art. 41a et b, al. 2 OÉaux

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES LIÉES À CELLES DE LA LATC

--- Limite forestière statique hors zone à bâtir selon relevé de lisière du 30.01.2013, 06.07.2015 et 17.05.2021 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement

--- Distance par rapport à la forêt - Zone inconstructible depuis la limite forestière statique (art. 27 LVLfO)

ÉLÉMENTS RELEVANTS D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

--- Inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre

--- Région archéologique

Mesures de protection

▲ Objet inscrit à l'inventaire

Objets recensés

- Monument d'intérêt national (note 1)
- Monument d'intérêt régional (note 2)
- Objet d'intérêt local (note 3)
- Objet bien intégré (note 4)

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Tracé historique d'importance régionale avec substance
- Tracé historique d'importance locale avec substance

Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)

- Contenu linéaire

Gazoduc

- Gazoduc
- Espace gazoduc

